



## Demande de renseignements (succession)

-----  
Par MaTaK

Bonjour,

Je viens d'apprendre le décès de mon géniteur. Décédé il y a 11 ans. J'ai été adopté avec changement de nom de famille.

J'aimerais savoir pourquoi je n'ai pas été prévenu, mais également les démarches que je peux entreprendre afin de faire valoir mes droits à la succession.

Merci pour votre aide.

-----  
Par kang74

Bonjour

Personne n'a à prévenir personne en cas de décès ; il appartient à celui qui veut être prévenu de prendre des nouvelles du futur défunt .

Adoption simple ou plénière ?

Si c'est simple, vous devez vous rapprocher d'un notaire avec livret de famille et acte de naissance .

Vous pouvez récupérer son acte de décès : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1444>

-----  
Par MaTaK

Merci pour votre réponse.

Je dirais plutôt qu'il appartient à sa s?ur (ma tante) de garder cela sous silence afin de profiter à elle seule d'un héritage. Mais bon.

Je vous remercie pour votre aide. Je vais me rapprocher d'un notaire pour éclaircir tout cela.

Bonne soirée

-----  
Par AGeorges

Bonjour MaTak,

Apparemment, votre tante ne pouvait pas ignorer votre existence. Il peut donc s'agir de "Recel Successoral".

Cependant, après 11 ans, c'est prescrit.

Article 2224 du Code civil : prescription cinq ans.